

dans la vie publique. Par sa seule existence, il empêche de se répandre la dangereuse doctrine qui a accompagné primitivement l'institution du Congrès.

M. Prittie: Votre haut-commissaire vote aussi, vous savez.

M. Stewart: Les fonctions précieuses qu'il remplit ne disparaîtraient pas si on changeait les droits du Sénat, par exemple, suivant les dispositions de la loi de 1911 sur le Parlement, qui a été modifiée en 1949. Il est concevable que la Chambre prenne un jour le temps d'examiner la nécessité d'une modification semblable. Mais, monsieur le président, le conflit entre le socialisme et le Sénat est loin d'être imminent. Nous n'avons pas à anticiper maintenant sur les événements qui n'arriveront pas avant bien des années, et je m'exprime ainsi seulement pour ne pas trop décourager les membres du Nouveau parti démocratique.

Même les critiques les plus sévères du Sénat n'insisteraient pas pour dire que l'autre endroit se conduit de façon tellement révoltante qu'il faille, sur-le-champ, suspendre tous les autres travaux de la Chambre pour discuter des graves questions constitutionnelles soulevées par certains préopinants à l'égard du présent projet de loi. Le projet de loi à l'étude, quoi qu'on en dise, reconnaît, d'une façon générale, que passé un certain âge on s'occupe moins utilement des affaires publiques.

L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), comme en fait foi le *hansard*, page 426, a affirmé:

Je tiens à dire, au nom des membres de notre groupe, que non seulement nous avons l'intention de nous opposer à la présente résolution, mais je souhaite et je m'attends même que nous combattons le bill au moment de l'étude de chacun de ses articles.

M. Orlikow: Bravo!

M. Stewart: Je le prierais de changer d'avis, même si son interruption démontre qu'il ne modifiera pas son attitude.

M. Orlikow: En effet.

M. Stewart: Je lui demande, ainsi qu'aux autres membres du Nouveau parti démocratique, de renoncer à former le dernier carré. L'analogie est trop évidente entre leur attitude et celle des plus opiniâtres obstructionnistes, j'entends les *backwoodsmen*, à la Chambre des Lords qui se sont vivement opposés au bill du Parlement de 1911 lorsque cette auguste assemblée en a été saisie.

J'ai ici un éditorial qui résume fort bien la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Il a paru dans le *Chronicle-Herald* du mercredi 28 avril. Voici comment le *Chronicle-Herald* commente la déclaration du chef de l'opposition (M. Diefenbaker):

M. Diefenbaker affirme que ce projet de loi constitue un trompe-l'œil, même si la mesure ne diffère qu'à une exception près de celle qu'il a présentée en 1962 alors qu'il était premier ministre. A cette époque, M. Diefenbaker aurait aimé mettre à la retraite des sénateurs alors en fonction. Par contre, la mesure actuelle ne vise que les futurs sénateurs; elle accorde aux sénateurs actuels de plus de 75 ans le choix de demeurer en fonction ou de prendre leur retraite moyennant une forte pension.

A notre avis, cette nouvelle attitude est réaliste. De plus, il est sûr que l'objectif de l'âge limite de 75 ans sera atteint peu de temps après l'adoption de cette mesure.

Les membres du Nouveau parti démocratique craignent peut-être que ce journal n'ait pas pensé à eux, mais qu'ils soient rassurés, l'éditorialiste ne les a pas oubliés puisqu'il poursuit en ces termes:

Quant aux membres du NPD, ils ne cessent de chanter leur vieille rengaine de l'abolition. M. Knowles a présenté son projet de loi coutumier à cette fin, bien qu'il faille noter que M. Howard, fournissant une nouvelle preuve de la désunion dont ce parti témoigne souvent aux Communes, préconise maintenant un Sénat électif composé de 10 membres par province.

L'éditorialiste termine, comme moi d'ailleurs, en disant que ce projet de loi est tout à fait raisonnable et convient aux circonstances. Il ajoute que cette mesure ne mérite pas qu'on lui consacre beaucoup de temps, alors que d'autres projets de loi, plus pressants, attendent d'être étudiés par le Parlement.

● (3.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, si vous tenez compte du temps consacré à l'étape du projet de résolution, vous constaterez que les députés du parti ministériel ont parlé pendant moins de dix minutes. Pour ce qui est de la séance d'aujourd'hui, les membres de notre groupe ont retenu la Chambre pendant un peu moins d'une heure.

M. Peters: Ne vous excusez pas.

M. Stewart: La mesure à l'étude constitue une modification raisonnable de la loi sur le Sénat. Je me rends compte que cela ne plaît pas aux néo-démocrates qui ne veulent jamais accepter de changements, sauf ceux qu'ils proposent. Ils cherchent à accaparer tout le mérite. Je demanderais tout simplement aux députés de voir combien le projet de loi est raisonnable et d'en permettre l'adoption sans plus de retard.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): L'honorable député a choisi pour thème de son discours le fait que le gouvernement n'a mis